

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU12 avril2021

▣ **Taux d'imposition 2021**

Monsieur le Maire présente les nouvelles modalités de la fiscalité directe locale suite à la suppression de la TH sur les résidences principales. En compensation, la commune se voit transférer la part départementale de la taxe foncière des propriétés bâties de 24.40 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 10 voix Pour de maintenir les taux d'imposition au titre de l'année 2021, à savoir :

Foncier Bâti : 47.80 %

Foncier Non Bâti : 56.26 %

pour un produit fiscal attendu de 159 447 €.

▣ **Convention SVP 2021 (service assistance pluridisciplinaire)**

Il a été décidé de renouveler la convention signée avec Agglopolys pour l'année 2021.

▣ **DIVERS**

Les élections départementales et régionales auront lieu finalement le 20 et 27 juin prochain, compte tenu de la situation sanitaire, il a été demandé aux services préfectoraux de déplacer le bureau de vote à la Salle des Associations plus spacieuse.